



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Equilibre financier

Question écrite n° 37955

Texte de la question

M Pierre Mauger demande à M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la sécurité sociale, ce qu'il pense de la suggestion récemment présentée par un dirigeant d'entreprise, qui consisterait à imprimer des encarts publicitaires sur les feuilles de soins de l'assurance maladie. Il existe certes un texte qui précise que les caisses d'assurance maladie ne peuvent avoir une activité commerciale. On peut cependant se demander, devant l'ampleur du déficit de la sécurité sociale, si toute initiative contribuant à le résorber ne mérite pas un examen. Des expériences locales ont déjà eu lieu en ce sens : deux caisses de la région parisienne ont fait passer de la publicité au dos des décomptes de remboursement, les annonceurs se bornant toutefois à prendre en charge la fabrication de ces feuilles. N'estime-t-il pas, quelles que soient les réserves que l'on puisse émettre et les précautions à prendre, que tout ce qui peut diminuer les efforts financiers demandés aux cotisants doit bénéficier d'un préjugé favorable ?

Données clés

Auteur : [M. Mauger Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37955

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : sécurité sociale

Ministère attributaire : sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 1988, page 1110